



**PARLEMENT DE LA CEDEAO
PARLAMENTO DA CEDEAO
ECOWAS PARLIAMENT**

Discours prononcé à l'occasion de la Conférence de l'ACECI par Son Excellence Mahamane OUSMANE, Président du Parlement de la CEDEAO.

Quebec, le 04 juillet 2008.

Mesdames,
Messieurs,

Permettez-moi, de prime abord, de remercier, au nom de l'ensemble de mes collègues députés ouest africains, l'Agence consultative en éthique de la coopération internationale (ACECI) de m'offrir la précieuse opportunité de m'exprimer sur un sujet qui relève à plus d'un titre des obligations qui s'imposent au parlementaire que je suis.

En effet, dans ma compréhension, il s'agit pour nous aujourd'hui, de nous pencher sur les retombées de la coopération Nord-Sud à la hauteur des espoirs et attentes de nos populations, ces populations dont nous parlementaires tenons toute notre légitimité. A cet égard, il n'est donc point exagéré de dire ici que la défense des intérêts des populations du Sud est notre raison d'être.

Mesdames,
Messieurs,

C'est avec une immense joie et un intense sentiment de reconnaissance que je prends la parole devant vous au nom du parlement de la CEDEAO, une institution qui est investie de l'exaltante et redoutable mission de représenter les 230 millions de citoyens ouest africains sur la scène de l'intégration.

Je voudrais vous rappeler que le parlement de la CEDEAO que j'ai l'honneur de présider depuis novembre 2006, pour un mandat de 4 ans, est une institution qui a la lourde mission d'assurer au bénéfice des populations de la sous-région ouest africaine un droit de regard sur le processus d'intégration en cours dans cette partie de l'Afrique depuis une trentaine d'années.

L'émergence du Parlement en 2000, dans le paysage institutionnel de la Communauté des Economique des Etats ce l'Afrique de l'ouest (CEDEAO) est une innovation institutionnelle majeure qui traduit la volonté de nos dirigeants d'opter pour un processus d'intégration qui ne sera plus technocratique, mais citoyenne et réaliste.

Mesdames,

Messieurs,

Notre Parlement compte 115 sièges repartis entre les 15 Etats membres de la CEDEAO proportionnellement à la population de chaque Etats. On peut ainsi donner l'exemple du Nigeria, pays le plus peuplé et du reste siège de notre parlement, a 35 sièges, tandis d'autres nettement moins peuplés comme le Togo, la Gambie, la Sierra Leone, le Bénin, le Cap-Vert, la Guinée Bissau, ont 5 députés chacun. Les autres oscillant entre 6 et 8 députés.

A ce jour, les parlementaires de la CEDEAO, ne sont pas élus au suffrage universel direct. Ils sont désignés par les parlements nationaux et constituent ainsi au sein du parlement des groupes nationaux correspondant à chaque Etat membre. Ceci ne saurait être considéré comme un facteur pouvant agir sur sa vocation de parlement de l'ensemble des populations de la sous-région ouest africaine.

En effet, le travail parlementaire que nous menons, l'attitude des parlementaires dans le débat de l'intégration dénote la volonté sincère de leur part d'agir dans un esprit purement communautaire à l'exclusion de toute considération nationale. Notre parlement est en effet d'essence consultative. Il est saisi pour avis par la Commission de la CEDEAO sur des questions touchant les secteurs d'intégration qui relèvent de sa compétence. Le parlement de la CEDEAO

traverse une période transitoire qui doit la conduire à l'horizon 2010 à l'élection des députés communautaires au suffrage universel direct.

A la lumière de cette présentation sommaire de mon institution, vous comprendrez aisément ma joie de prendre part à un débat portant sur la Déclaration de Paris. Dans cette Déclaration se fondent deux préoccupations. La préoccupation des bailleurs de fonds initiateurs de la Déclaration, soucieux d'instaurer davantage de transparence dans l'allocation de l'aide, une meilleure efficacité de la coopération Nord-Sud. Celle des pays du Sud les amenant à se soumettre à l'obligation d'introduire dans le mécanisme de l'aide un ensemble d'indicateurs qui renseigneraient plus objectivement les uns et les autres sur l'efficacité de l'aide.

La déclaration de Paris encourage voire impose par ce biais de nouvelles mesures permettant une évaluation plus stricte de l'impact de l'aide. A cet égard, je retiens et partage votre crainte de voir ces nouvelles mesures se muer en autant de conditionnalités de l'aide. Je relève, en outre, la nécessité de mettre l'homme au centre de la problématique de l'aide au développement. C'est en effet, une préoccupation légitime de s'interroger sur la possibilité de cerner l'impact réel de l'aide sur la vie des populations bénéficiaires en multipliant les critères d'évaluation.

Pour ma part, je reste plus que jamais convaincu de la nécessité de l'aide au développement et je partage parfaitement le souci de nos partenaires du Nord de veiller à ce qu'elle donne toute la mesure de son efficacité dans la lutte contre la pauvreté et pour le développement. Ils ont le devoir de rendre compte à leurs concitoyens de l'utilisation de l'aide octroyée par leurs pays.

Les paramètres utilisés dans l'évaluation de l'aide se limitent, très souvent, pour ne pas dire exclusivement, à des critères quantitatifs qui, s'ils sont nécessaires,

ne sont guère suffisants pour rendre compte de son impact réel sur l'amélioration des conditions de vie des populations des pays bénéficiaires ; or, c'est à cette aune là que devraient, en dernière analyse, se mesurer, à mon sens, les bénéfices de l'aide au développement.

A cet égard, l'incorporation parmi les critères d'analyse de l'efficacité de l'aide de certains éléments utilisés par le programme des Nations unies dans l'établissement de l'indice de développement humain pourrait constituer un bon départ.

Le développement de l'Afrique passe nécessairement par son développement industriel. En effet, il n'existe pas dans notre planète d'exemple de pays développés qui ne soient pas industriels ; l'Afrique et les autres nations en voie de développement ne sauraient faire exception.

C'est pourquoi, il me paraît essentiel, qu'à côté de l'aide, un effort important et soutenu devrait être entrepris en vue de favoriser l'investissement direct étranger dans les pays en voie de développement qui, à maints égards, disposent d'avantages comparatifs substantiels qui sont autant de potentialités qui ne demandent qu'à être valorisées.

De plus, les ressources financières et techniques dont recèle l'investissement direct étranger surpassent largement celles qui sont dispensées au titre de l'aide au développement. Mais leur mobilisation en faveur des pays en voie de développement requiert la mise en place d'un climat favorable.

C'est à l'avènement d'un tel climat que les pouvoirs publics, avec le concours des partenaires au développement, devraient s'atteler pour inverser la tendance à la stagnation voire à la régression économique qui frappe de nombreux pays en voie de développement et qui se traduit par une aggravation de la pauvreté.

Toutefois, je demeure tout aussi convaincu que la multiplication des critères d'évaluation qui s'assimilent à des conditionnalités est un facteur important.

Merci pour votre aimable attention !